



Vente voiture de ma mere veuve

Par **Wilmot yvon**, le **01/07/2017** à **18:36**

Bonjour

Mon père est décédé il y a 7 ans

Ma mère avait une voiture au nom de la mère

Elle a toujours ce véhicule et ne pouvant plus conduire, elle voudrait vendre ce véhicule et ainsi avoir un peu plus d'argent

Ma mère a 80 ans

Doit-elle avoir l'accord des héritiers pour vendre sa voiture

La voiture n'était pas au nom de mon père et à l'époque mes frères et sœurs avons laissé la part de mon père à ma mère

Merci pour vos réponses

Cdt

Par **Visiteur**, le **01/07/2017** à **22:21**

Bonjour,

Cas fréquent que les enfants laisse une toute petite succession au parent survivant.

La carte grise est à son nom, elle peut la vendre, pas de souci et encore longue vie à elle.

Par **Wilmot yvon**, le **02/07/2017** à **09:54**

Merci pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **02/07/2017** à **10:55**

Bonjour,

Attention, la carte grise n'est pas un titre de propriété, donc qu'elle soit au nom de votre mère n'en fait pas la propriétaire !

Qui est (ou était) réellement propriétaire de ce véhicule ? Appartenait-il au couple ? Si oui, il doit entrer dans la succession...

Par **Visiteur**, le **02/07/2017** à **12:24**

Pas d'importance dans la mesure où vous êtes tous d'accord et qu'il n'y aura pas contestation. Le document doit être rempli avec les renseignements FIGURANT sur la carte grise...
http://www.carte-grise.org/docs/cerfa/2011/declaration_cession_vehicule.pdf

Pour éviter les PV, dus aux personnes qui ne changent pas le certificat ou pas de suite, déclarez la cession de votre véhicule en ligne. Vous vous déchargez ainsi de toute responsabilité quant à l'utilisation du véhicule après la vente.

Par **janus2fr**, le **02/07/2017** à **14:40**

[citation]Pas d'importance dans la mesure où vous êtes tous d'accord et qu'il n'y aura pas contestation. [/citation]
Malheureusement, tout le monde est d'accord jusqu'à ce qu'un ne le soit plus !
Combien de familles se sont déchirées autour de succession...

Par **Wilmot yvon**, le **03/07/2017** à **09:29**

Le véhicule appartient à ma mère et n'appartenait pas au couple
Carte grise et facture à son nom

Par **Visiteur**, le **03/07/2017** à **12:02**

Et je confirme, pas besoin de l'accord de tous les héritiers, bien qu'il soit conseillé de les tenir informés.

Par **Wilmot yvon**, le **05/07/2017** à **19:55**

Merci à tous